



14 11 06:12p

R.D. Congo

12123198232

p.1.

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

- Code judiciaire militaire ;

D'autres informations pertinentes seront communiquées au Secrétaire général selon l'évolution législative et réglementaire en République

Démocratique du Congo.

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, les assurances de sa haute considération.

New York, le 14 septembre 2011

Secrétariat général de l'Organisation
des Nations Unies



Attention particulière :

M. Václav Mikulka